

# NEOEN

## Rencontre avec les élus de Cintheaux

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,  
Fresney-le-Puceux*

***18 septembre 2023***



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

## Liste des présents :

- Marcel JEAGER – Maire de Cintheaux
- Valérie GUILLOUX – 1<sup>er</sup> adjoint au maire
- Benoît VANDERMERSCH – 2<sup>ème</sup> adjoint au maire
- Remy RIVOAL – Conseiller
- Anne JAEGER - Conseillère
- Martine MACE – Conseillère
- Thomas MONGODIN – Conseiller
- Eva VADCARD - Conseillère
- Sophie PIEDOUE - Conseillère
  
- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Audrey BENASSI – Consultante à l'Agence Tact (en remplacement ponctuel de Thomas MUSELIER)
- Daphnée SIMON – Consultante à l'Agence Tact

---

Le compte-rendu des échanges est intégré au fur et à mesure des éléments clés de la présentation projetée. Les pages reprenant les discussions entre les membres du conseil municipal sont signalées par un cadre ocre.

# Ordre du jour

- 1 Engagements pour la conduite du projet
- 2 Résultats de l'enquête
- 3 Plan de concertation
- 4 Zoom sur les études
- 5 La démarche d'information et de concertation

+ Un temps d'échange

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.



1

# Engagements pour la conduite du projet



# Des engagements en réponse aux demandes des communes

→ Deux engagements pris par Neoen à la suite des échanges avec les communes rencontrées au printemps 2023.

**Décalage du dépôt  
prévu initialement  
fin décembre 2023**



**2<sup>nd</sup>  
trimestre  
2024**

**Objectifs** : Laisser un temps suffisant pour les actions d'information, de communication et de concertation

**+ Ouvrir le capital du projet aux communes**

**Dans des modalités à définir en concertation lors des prochains temps d'échange**

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

Cette seconde rencontre intervient dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la reprise de dialogue entamée au printemps 2023. Cette présentation marque le lancement d'une série de rencontres qui visent à échanger avec les conseils municipaux des cinq communes. Elle répond aux objectifs de présenter le résultat des études reçues pendant l'été, de présenter les résultats du questionnaire distribué conjointement à la lettre d'information en juin dernier et enfin de présenter le plan d'action des prochains temps d'échange et de concertation qui se poursuivront jusqu'au dépôt. D'une durée totale d'environ 1h30, cette rencontre s'est déroulée sur la base d'une présentation projetée et de plusieurs temps d'échanges.

---

La séance est introduite par M.Jaeger, maire de la commune, qui donne l'ordre du jour du conseil municipal avant de donner la parole à Neoen et à l'Agence Tact pour la suite de la présentation.

Audrey Benassi de l'Agence Tact remercie le conseil municipal de leur présence et du temps accordé à la présentation et énonce l'ordre du jour qui se compose de cinq points. La parole est reprise par Baptiste Ernould de Neoen qui revient sur les engagements pris en réponse aux demandes faites par certains conseils municipaux et qui conditionnent la poursuite du dialogue local.

Ces deux engagements : le report du dépôt du dossier au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024 et l'ouverture du capital du projet aux communes, suscitent quelques interrogations et remarques.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

*Q? Je ne comprends pas comment une commune peut participer au capital d'un tel projet?*

- La participation au capital d'un projet est rendue possible depuis la loi d'accélération. Il est d'ailleurs obligatoire de le proposer aux communes. Toutefois, bien que le capital soit ouvert aux communes il est souvent plus facile d'y participer en étant une SEM.

*Q? Quel est l'intérêt de rentrer au capital pour la commune ?*

- Il s'agit d'un avantage financier supplémentaire, en complément de la fiscalité automatiquement touchée par éolienne implantée.
- Dans le cadre de ce projet, les modalités d'ouverture au capital seront à définir lors des prochains temps d'échange afin de trouver le format le plus pertinent.

*Q? Quels sont les impacts pour les communes, notamment en phase démantèlement, si elles rentrent au capital du projet ?*

- Dans l'hypothèse où la société Neoen n'est plus là, une somme d'argent est bloquée en amont à la caisse des dépôts. Il s'agit d'une obligation pour pouvoir assurer la remise en état totale du site. Ce coût ne sera donc jamais assumé par la commune, quoi qu'il puisse arriver à la société qui détient le projet.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

→ Pour rappel, une éolienne est composée à 96% de composants recyclés tandis que les obligations légales imposent de recycler 95% de la masse totale. Seules les pales sont aujourd'hui difficiles à recycler en raison de leur composition. La recherche se poursuit pour pouvoir offrir d'autres débouchés que l'incinération.

*Q? Nous n'avons pas besoin d'argent à Cintheaux, nous tenons notre budget. Ce que nous voulons c'est un projet qui, si il s'implante, soit le moins impactant pour les habitants.*

→ La proposition d'ouvrir le capital répond à des souhaits exprimés par certaines communes lors des rencontres menées au printemps dernier.

→ La prise en compte des impacts est étudiée par les bureaux d'études et sera discutée lors des prochains temps de rencontres prévu dans le plan d'action de la concertation. Le comité de suivi qui sera mis en place poursuit l'objectif d'entendre les demandes et attentes propres à chaque commune afin de trouver un terrain d'entente qui satisfasse les élus et les communautés de communes.

2



## Résultats de l'enquête

# Résultats de l'enquête - Distribution



→ Un vaste périmètre qui englobe les communes concernées par la zone d'étude et les deux communes voisines pour leur visibilités potentielles sur le parc éolien et qui permet d'informer le plus grand nombre.

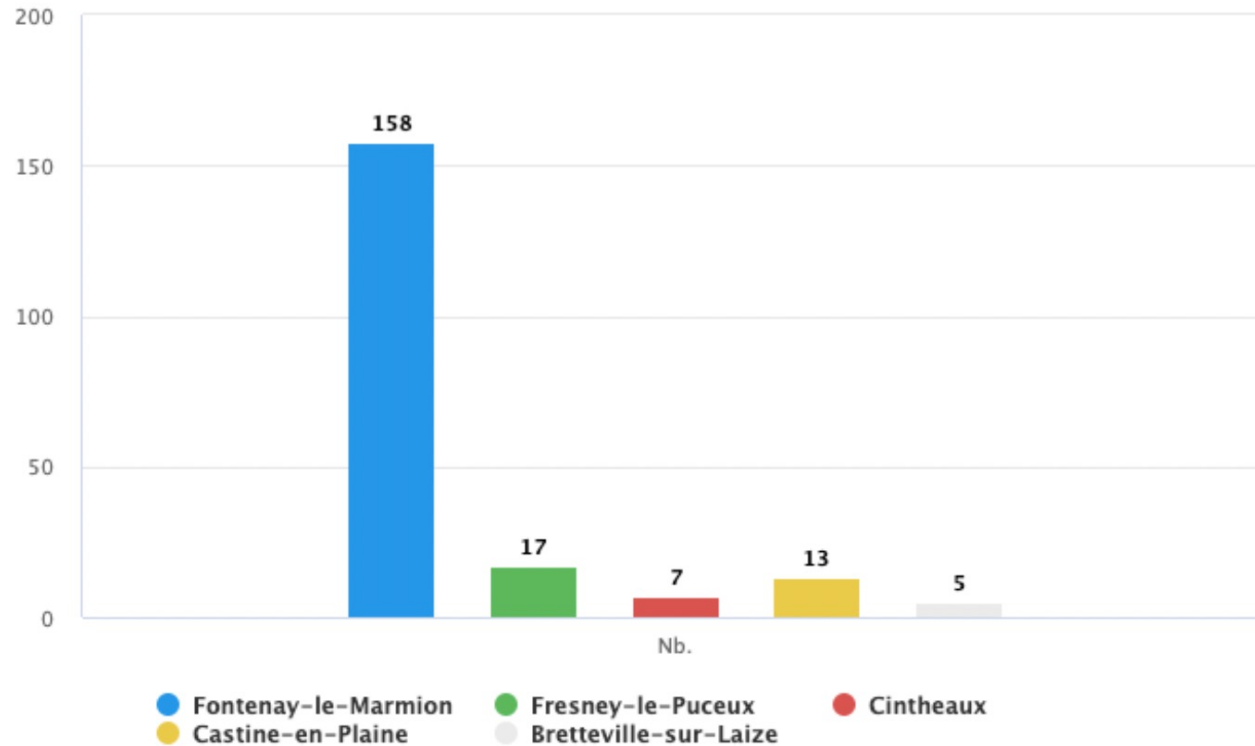
## 5 communes :

Fontenay-le-Marmion  
Fresney-le-Puceux  
Cintheaux  
+  
Castine-en-Plaine  
Bretteville-sur-Laize



**307 participants**  
→ **Soit un total de participation de 11,35%**  
**185 questionnaire remplis intégralement**

# Résultats de l'enquête - Distribution



> Des répondants majoritairement localisés à Fontenay-le-Marmion

Un résultat logique au regard de la démographie de cette commune qui est la plus peuplée du périmètre (1946 habitants en 2020).

# Résultats de l'enquête – Enseignements

## PROFIL DES RÉPONDANTS

- Une part importante de répondants **habitent** la commune de **Fontenay-le-Marmion** ;
- Une partie des répondants se sont saisis des questions ouvertes pour **signifier leur opposition** au projet ;

## ATTENTES ET BESOINS

- Les répondants ont de fortes **attentes d'information sur le résultat des études** menées par Neoen ;
- Les répondants expriment **un fort besoin d'information** sur :
  - La nature du projet (hauteur des machines, nombre...) ;
  - Les impacts du projet sur leur cadre de vie ;
  - La gestion de l'après-projet, le démantèlement et le recyclage.
- Les répondants manifestent leurs **inquiétudes sur la possible perte de la valeur de leur bien** avec l'implantation du projet.

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COMPENSATION

- Les répondants au projet sont **soucieux de connaître les retombées possibles du projet** pour les territoires à la fois pour les communes et les riverains.
- Les répondants sont nombreux à **manifeste leur volonté d'avoir des retombées individuelles** et des avantages si le projet est implanté.
- Les répondants qui **souhaitent principalement que les mesures d'accompagnement aillent dans le sens d'une amélioration du cadre de vie ou de la biodiversité.**

+ Une liste de riverains intéressés par des temps d'échange et de rencontre



# Résultats de l'enquête – Bilan et plan d'action

→ Un plan d'action construit en réponse aux attentes des participants de l'enquête.

→ Des attentes fortes sur les résultats des études spécifique au site d'implantation

→ Un besoin d'information sur l'éolien et la maîtrise des impacts

→ Un intérêt pour des retombées individuelles et collectives



**Création d'un comité consultatif éolien**

+



**Lettre d'information**

+



**Une plateforme d'information en ligne**

→ En lien avec la trentaine de personnes intéressées par des temps de rencontre avec l'équipe projet.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

Les résultats de l'enquête menée sur la période juin-juillet à travers la distribution d'un questionnaire accompagnant une lettre d'information sont présentés par Daphnée Simon. Dans un premier temps sont indiqués les modalités de distribution de la lettre d'information et du questionnaire par le prestataire La Poste sur un périmètre de cinq communes pour un total de 2704 habitations. Un rappel est fait sur le périmètre de distribution qui comprend deux communes situées en dehors de la zone d'étude, en lien avec le constat soulevé par l'Agence Tact au printemps qui mettait en avant que l'échelle du dialogue n'était pas adaptée au regard des enjeux locaux et des visibilitées potentielles sur le futur projet.

Le bilan des réponses aux questionnaires est présenté de même que la répartition des répondants par communes. Le faible taux de répondants sur Cintheaux (7 personnes) semble indiquer un intérêt peu marqué pour le projet. Cette hypothèse donne lieu à une intervention.

## **Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet**

*Q? Je ne m'attendais pas à ce format de questionnaire. L'emplacement du questionnaire, à la fin de la lettre d'information n'était pas assez visible. Des gens ont vu la lettre mais ont jeté le document sans voir qu'un questionnaire y figurait. De même, les questions posées ne correspondaient pas à nos attentes.*

→ Les questions qui y figuraient ont été pensées afin de ne pas orienter les réponses des répondants tout en laissant des questions ouvertes qui laissaient place aux réponses spontanées. L'objectif, rappelé lors des précédentes rencontres, était de sonder l'intérêt accordé à ce projet par les habitants des cinq communes, de recenser leurs attentes et éventuelles inquiétudes et de . Toutefois, ces remarques sont entendues et serviront à améliorer les prochains supports d'information et de communication.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

*Q? Nous comprenons que vous soyez garant d'une certaine objectivité mais c'est embêtant de n'avoir que 7 répondants alors que nous devons prendre une délibération à un moment donné et que sur la base de ce faible taux de réponse, nous n'avons pas une idée précise de la façon dont les gens suivent ou ne suivent pas le projet.*

*Q? Aussi, pour nous prononcer nous avons besoin de connaître certaines informations sur les caractéristiques du projet (hauteur, nombre d'éoliennes...).*

→ Un échange s'engage ensuite sur les difficultés que rencontre le conseil municipal pour se prononcer en faveur ou en défaveur du projet. Ceux-ci expriment leur mécontentement sur l'absence d'information concernant les caractéristiques du projet mais aussi l'enquête publique et regrettent de ne pouvoir communiquer davantage d'éléments à leurs riverains.

→ Ces remarques sont entendues par Neoen, toutefois il est mentionné que les caractéristiques du projet ne peuvent toujours pas être connues à ce stade puisqu'elles dépendent du résultat des études. La réception des études ayant été faite à l'été, la réflexion sur les variantes d'implantation va pouvoir être engagée. Néanmoins, il faut du temps pour pouvoir rencontrer et travailler avec les élus et les habitants. Une fois l'implantation finale définies, les caractéristiques des éoliennes seront partagées lors de temps d'échanges dédiés.

→ Il s'agit en effet d'une position difficile pour les élus, comme le rappelle Neoen et l'Agence Tact, qui indiquent que malgré la consultation des conseils municipaux et communautaires au moment de l'enquête publique, c'est le préfet qui in fine décide de l'autorisation ou non du projet. Une certaine frustration peut donc être ressentie de la part des élus qui souhaitent se positionner.

→ Il est rappelé que les services de l'Etat ont des attentes poussées concernant la concertation et que les actions menées dans ce cadre seront prises en compte dans l'examen du dossier.

→ Il est donc important de pouvoir mener à bien des temps de rencontre et d'échange afin de donner aux élus les informations nécessaires à leur prise de décision.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

→ Ce point permet de rappeler qu'au regard du report du dépôt du dossier au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024, une temporalité d'au moins 1 an et demi est à prendre en compte avant la tenue de l'enquête publique.

Dans le prolongement de ces interventions, l'Agence Tact questionne les élus sur l'existence de retours des habitants suite à la distribution de la lettre d'information et du questionnaire. Ceux-ci évoquent une absence de manifestation de la part des riverains.

Une fois les enseignements de l'enquête énoncés, une partie du plan d'action de la concertation est présenté en lien avec certaines attentes exprimées par les répondants. Ainsi, sont présentés la création d'un comité consultatif éolien, la poursuite des lettres d'information et la création d'une plateforme d'information. Concernant ce dernier support d'information, il est précisé la possibilité de relayer la plateforme via les outils de communication traditionnellement utilisés par la commune pour donner plus de visibilité aux riverains sur les outils d'information proposés par Neoen. L'intérêt du site internet réside dans le fait d'avoir un socle commun d'information pour les cinq communes.

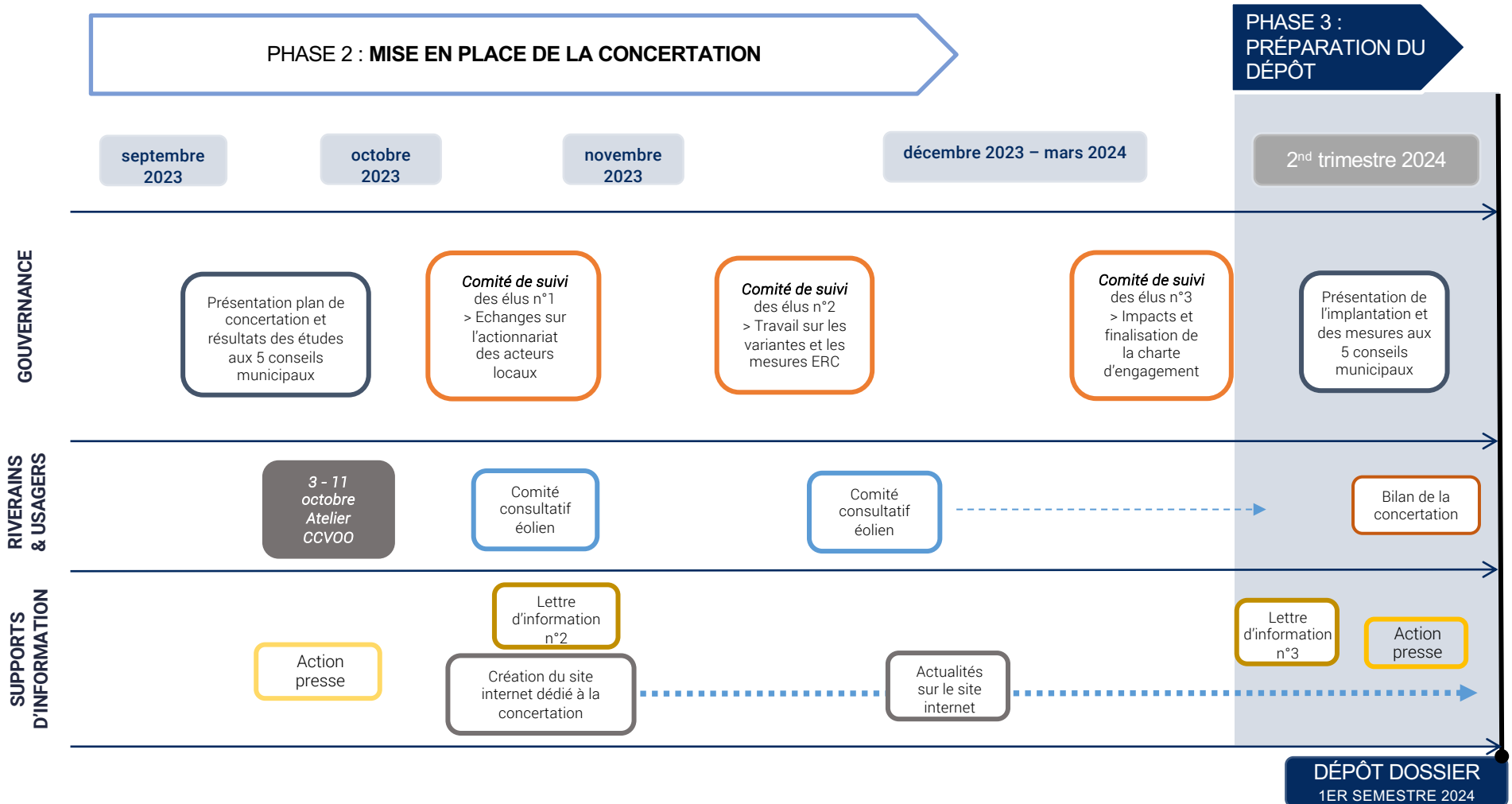


3

## Plan de concertation

# Calendrier des actions

## PLAN D' ACTIONS – CALENDRIER AUTOMNE-HIVER 2023 – 2024



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

Le plan de concertation est ensuite présenté. Il distingue trois niveaux d'actions. D'abord, les actions qui concernent la gouvernance et qui comprennent les présentations en conseils municipaux et la création d'une nouvelle instance : un comité de suivi avec les maires des cinq communes, les adjoints à la transition énergétique et les VP transition des trois communautés de communes. Puis celles qui concernent les riverains à travers la création d'un comité consultatif éolien. Enfin, sont présentés les supports d'informations et de communication. L'ensemble figure dans un calendrier qui donne les temporalités et l'enchaînement des actions.

L'annonce de la création du comité de suivi avec les maires des cinq communes soulève une interrogation.

*Q? La création d'un comité de suivi avec cinq communes et trois communautés de communes est complexe car chacun va être impacté différemment. Or, certaines communes ont des idées très opposées. Il existe donc un risque de mésentente où chacun défend son intérêt par rapport à la situation de sa commune.*

- La constitution d'un comité de suivi répond à différents objectifs parmi lesquels celui d'apporter un niveau d'information et de transparence équivalent aux cinq élus des communes. Il s'agit, dans un second temps, d'unifier le pilotage et de profiter de cette instance pour partager les contraintes propres à chaque commune et de trouver des solutions et des compromis ensemble.
- En réponse aux craintes soulevées par M. Jaeger sur les possibles désaccords, une proposition est faite de réaliser au moins un premier comité de suivi pour tester le format et avoir un socle d'information partagé.

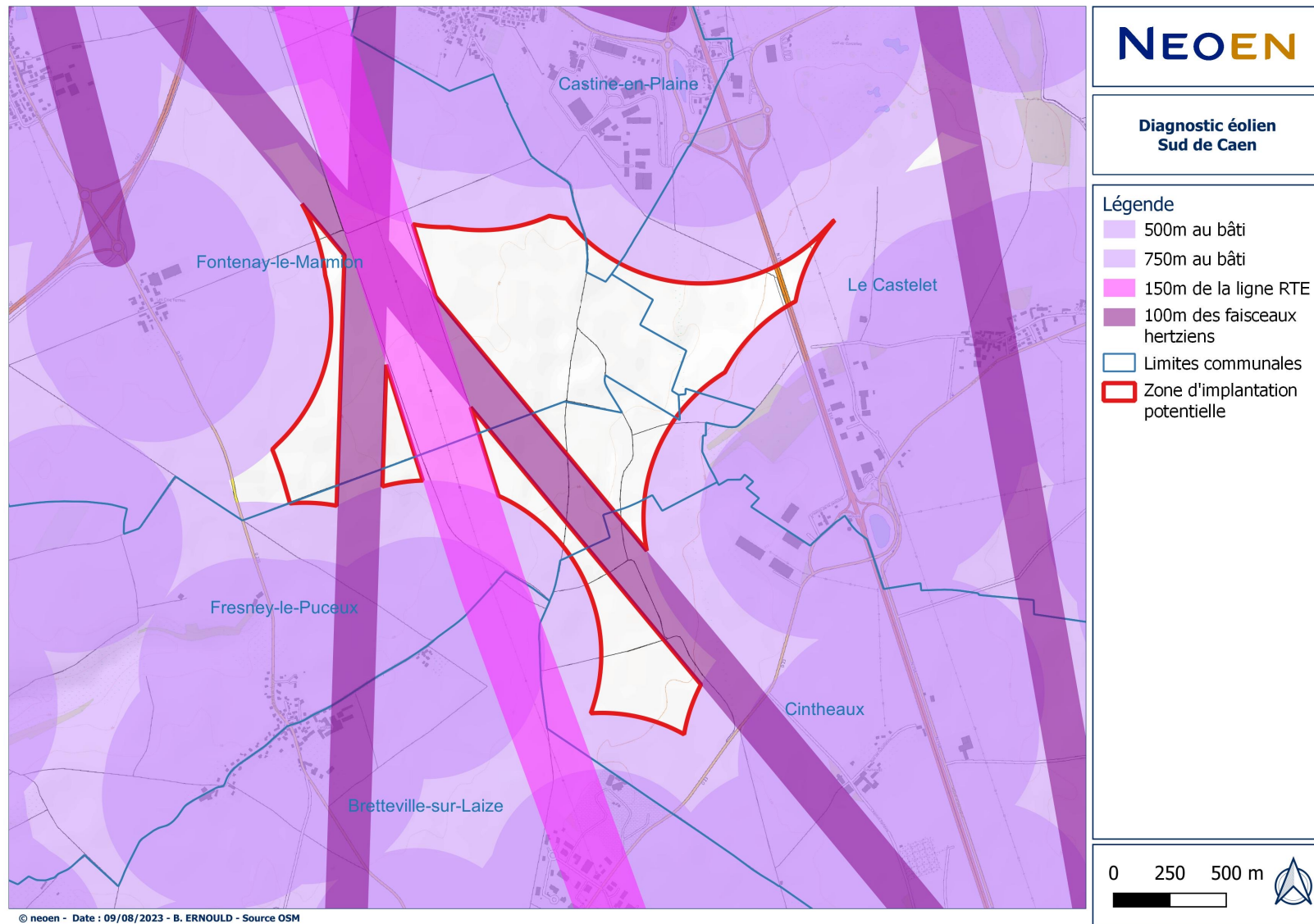
4



## Zoom sur les études



# Rappel de la zone d'étude



# Les études techniques - Rappels

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

- **Une étude faune et flore**
- **Une étude paysagère**
- **Une étude acoustique**

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

**3 étapes nécessaires après les états initiaux :**

- **Etape 1 : Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux**
- **Etape 2 : Evaluer l'impact des scénarios d'implantation**
- **Etape 3 : Eviter, réduire, compenser cet impact**

# Des bureaux d'étude indépendants

L'étude d'impact est assurée par un groupement de bureaux d'études indépendants mandaté par le porteur de projet.

Volet milieu  
physique et  
humain

Volet paysage

Volet écologie

Volet  
acoustique



# Rappels sur le vocabulaire des études

## Zoom sur les notions principales

### ENJEU

L'enjeu correspond à **l'état actuel du territoire** (photographie de l'existant), indépendamment du projet. Il correspond aux valeurs intrinsèques de l'objet ou du territoire étudié.

→ **Indépendant du projet**



### SENSIBILITE

La sensibilité correspond à **l'interprétation de l'effet potentiel de l'implantation d'un parc éolien sur les paysages** où les objets étudiés. Cette notion correspond au niveau de mutation qui pourrait être généré par le futur parc en fonction de son implantation.

→ **Lié au projet**

### IMPACTS

**Effet produit par le parc éolien sur l'environnement proche.**

- Le guide des études d'impacts encadre cette notion et définit une liste de critères qui permet de classer les impacts de nuls à très forts.
- Ceux-ci sont évalués dans un chapitre dédié de l'étude d'impacts.

# Mesures ERC – Grands principes

**Obligation du Code de l'Environnement :**

→ **EVITER, REDUIRE ou COMPENSER les impacts d'un projet sur l'environnement.**

La logique ERC consiste à éviter au maximum les impacts du futur parc, à les réduire s'il n'est pas possible de les éviter et à les compenser s'il est impossible d'appliquer les deux premières actions. Cela concerne :

- L'environnement (sol, eau, air) ;
- Les riverains (distance aux éoliennes, bruit, ombres portées) ;
- Le paysage ;
- Le patrimoine.

## **Éviter c'est par exemple...**

→ Commencer les travaux en dehors des périodes de nidification, ne pas installer d'éoliennes dans des espaces où certains rapaces font leur nid, où des chauves-souris transitent, ou encore sur des zones humides.

## **Réduire c'est par exemple...**

→ Baisser la vitesse de rotation des éoliennes (les « brider ») pour diminuer le bruit, planter des haies pour masquer visuellement l'infrastructure et rendre le paysage le plus harmonieux possible, équiper les éoliennes d'effaroucheurs et de capteurs pour préserver les oiseaux...

## **Compenser c'est par exemple...**

→ Replanter des haies, créer des îlots de biodiversité...

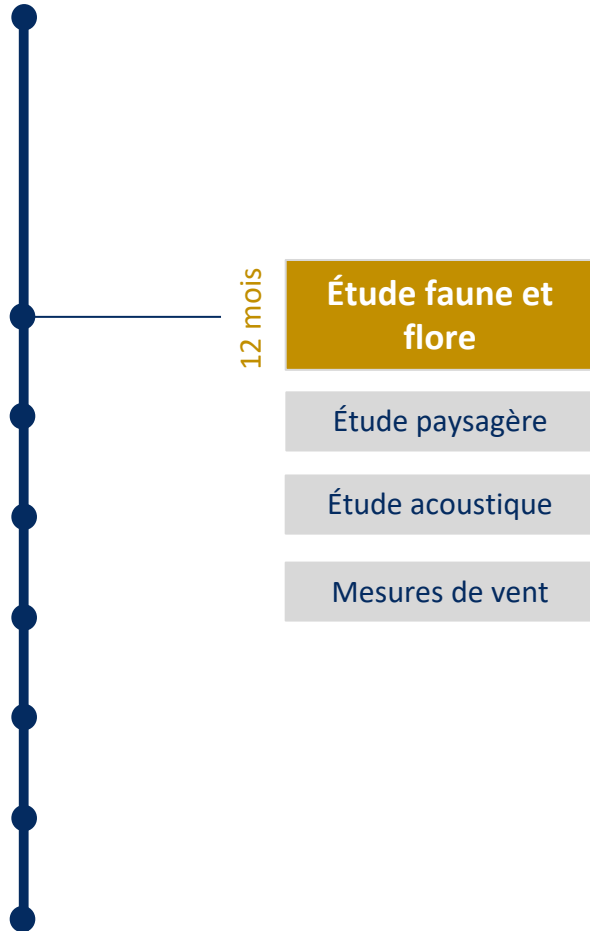
# Mesures ERC – Comprendre l'impact résiduel

- La logique ERC permet de proposer un parc éolien de moindre impact.
- L'objectif est de tendre vers des impacts résiduels faibles à très faibles.

Impact potentiel (Exemple)	Phase	Impacts possibles (Exemples)	Qualification de l'impact potentiel ou brut	Exemples de mesure de réduction	Impact après mesure d'évitement et de réduction = Impact résiduel
Avifaune	Chantier	➤ Impact par destruction ou dégradation physique des milieux	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation de la période des travaux.</li> <li>Installation de nichoirs artificiels pour l'avifaune à proximité du projet.</li> </ul>	Non significatif
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impact par destruction d'individus</li> <li>➤ Impact par perturbation d'individus</li> </ul>	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adaptation du traitement du sol au pied de l'éolienne pour éviter d'attirer les individus.</li> <li>Réhausse de la garde au sol.</li> <li>Mise en place d'un dispositif de détection et d'effarouchement/ bridage en faveur de l'avifaune.</li> </ul>	Non significatif

→ C'est la somme de ces impacts résiduels qui va faire la qualité du dossier instruit par les services de l'Etat.

# L'étude faune-flore

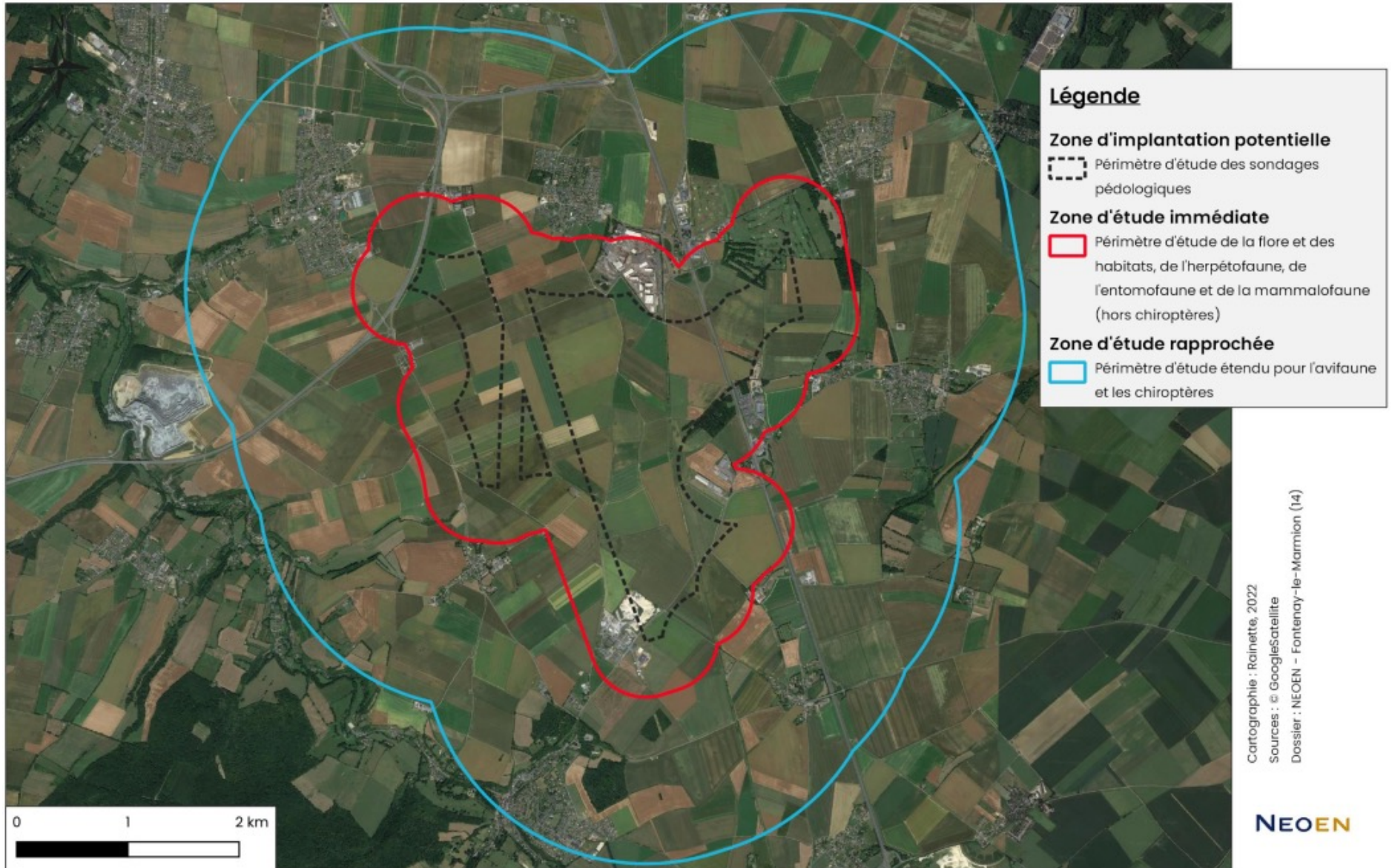


Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un **inventaire des habitats et des espèces** animales et végétales sur le site et ses abords, **pendant au moins un an** (la durée d'un cycle de vie biologique).

Ce diagnostic permet **d'identifier les enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et **d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux**.



# Délimitation des aires d'études





# Consultations et bibliographie

- **Organismes publics** (DREAL, INPN, MNHN) : fiches descriptives des ZNIEFF et formulaires Standards de Données pour les sites Natura 2000
- **Base de données** (« eCalluna » du Conservatoire Botanique National de Brest, « OpenObs » de l'INPN, « ODIN » de l'Agence Normande Biodiversité Développement Durable)
- **Organismes associatifs** (Groupe Ornithologique Normand, Ligue de Protection des Oiseaux, Groupe Mammalogique Normand)
- **Autres documents disponibles** (cartes pédologiques, cartes topographiques, cartes géologiques, SDAGE, SAGE)

# Les habitats et la flore

## 5 passages ciblant les habitats et la flore


- Une zone d'étude composée principalement de monoculture intensive (maïs, blé, orge, lin, colza, pois,...), avec quelques zones de jachères : **enjeux faibles**
  - Des patches de boisements sont ponctuellement présents : **enjeux faibles à moyens**
  - Quelques prairies pâturées ou de fauches : **enjeux de moyens à assez forts**
  - Linéaire de la voie ferrée : **enjeux assez forts**
  - Espaces anthropisés (bernes routières, bassins de rétention, pelouse urbaine, sentiers agricoles, zone en construction) : **enjeux nuls à faibles**
- Aucune espèce protégée et/ou considérée d'intérêt patrimonial en Basse-Normandie ;
- 2 espèces envahissantes (arbre aux papillons, érable faux platane) ;
- **Aucune zone humide** n'a été mise en avant sur le site.

# Les habitats et la flore : synthèse des enjeux

NEOEN

Synthèse des enjeux  
Flore et habitats

## Légende

 Zone d'implantation potentielle

Enjeux

### Niveaux d'enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort
-  Très fort

0 300 600 m



# L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et l'entomofaune (insectes)

## 6 passages ciblant l'herpétofaune et l'entomofaune

### Herpétofaune

- 3 espèces d'amphibiens et 1 espèce de reptile contactées ;
- Les enjeux se concentrent en périphérie Nord du site et au niveau de la voie ferrée.

### Entomofaune

- 23 espèces d'insectes (13 rhopalocères, 4 odonates et 6 orthoptères) ont été contactées au sein de la zone d'étude, toutes considérées à enjeu faible.

→ **Enjeu global jugé faible**




# L'herpétofaune et l'entomofaune : synthèse des enjeux

NEOEN

Synthèse des enjeux  
Herpétofaune et  
Entomofaune

## Légende

 Zone d'implantation potentielle

## Niveaux d'enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort
-  Très fort

0 300 600 m



# Les chiroptères (chauves-souris)

**19 sorties** en actif dédiées aux chiroptères, complétées par des écoutes passives (enregistreur continu sur le mât de mesure (mars à novembre) et dans un arbre du bois de la Jalousie (fin août).

- La carrière de Bretteville-sur-Laize est identifiée par la bibliographie d'importance locale ;
- 15 espèces identifiées lors des prospections, avec une part importante de pipistrelle commune ;
- La zone d'étude est moyennement à assez bien fréquentée lors de conditions météorologiques favorables par les chauves-souris, principalement la Pipistrelle commune ;
- Pas de déplacements importants sur la zone d'étude, peu de corridors.

→ **Des habitats présentant peu d'enjeux, avec un intérêt plus fort au niveau du golf et de la carrière de Bretteville-sur-Laize ;**

→ **Un enjeu global jugé de faible à moyen.**




# Les chiroptères : synthèse des enjeux



NEOEN

## Synthèse des enjeux Chiroptères

### Légende

 Zone d'implantation  
potentielle

### Niveaux d'enjeux

 Assez fort

 Moyen

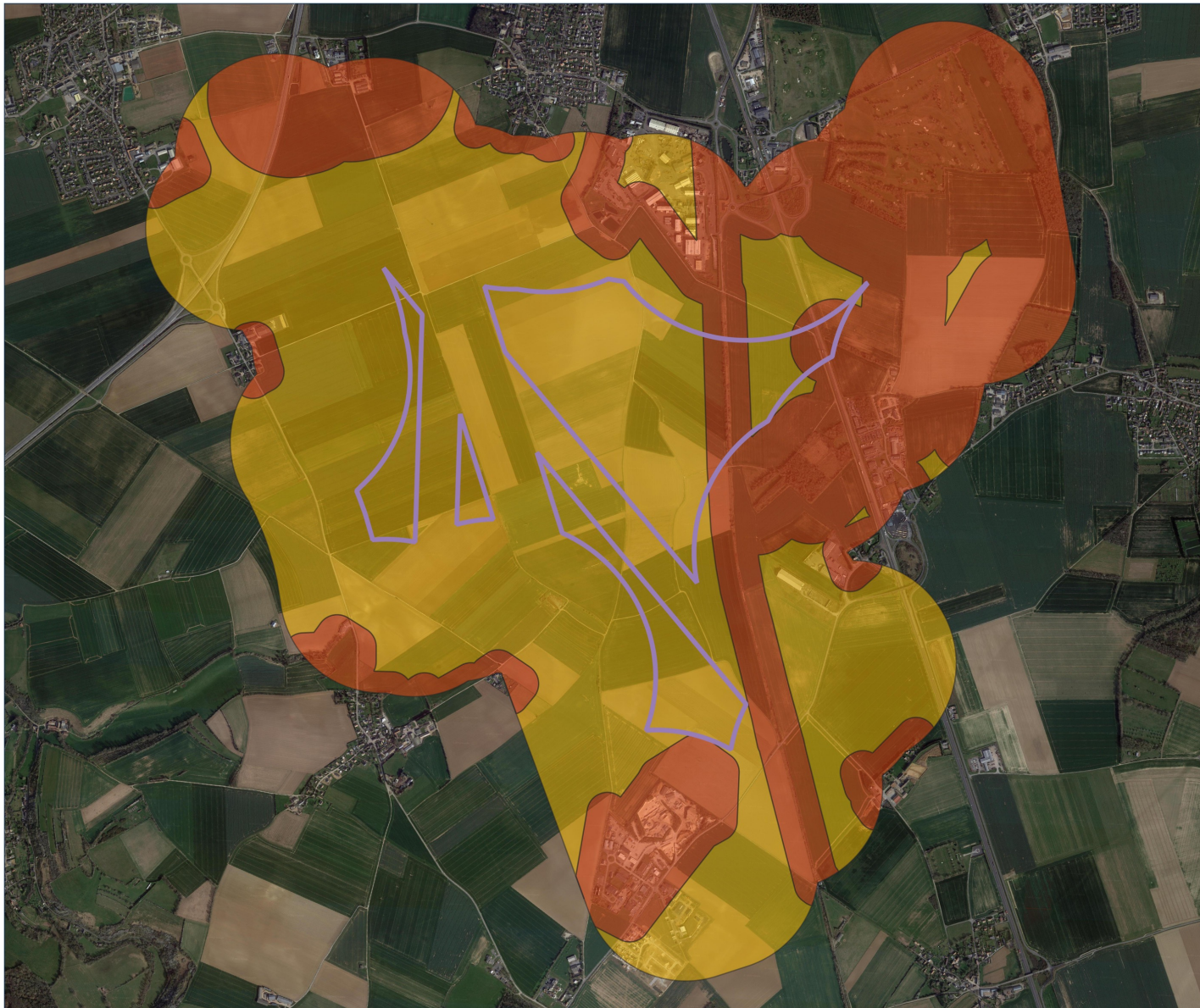
 Faible

0 300 600 m






# Les chiroptères : synthèse des vulnérabilités



NEOEN

Synthèse des  
vulnérabilités -  
chiroptères

## Légende

 Zone d'implantation  
potentielle

## Niveaux de vulnérabilités

 Fort

 Moyen

0 300 600 m





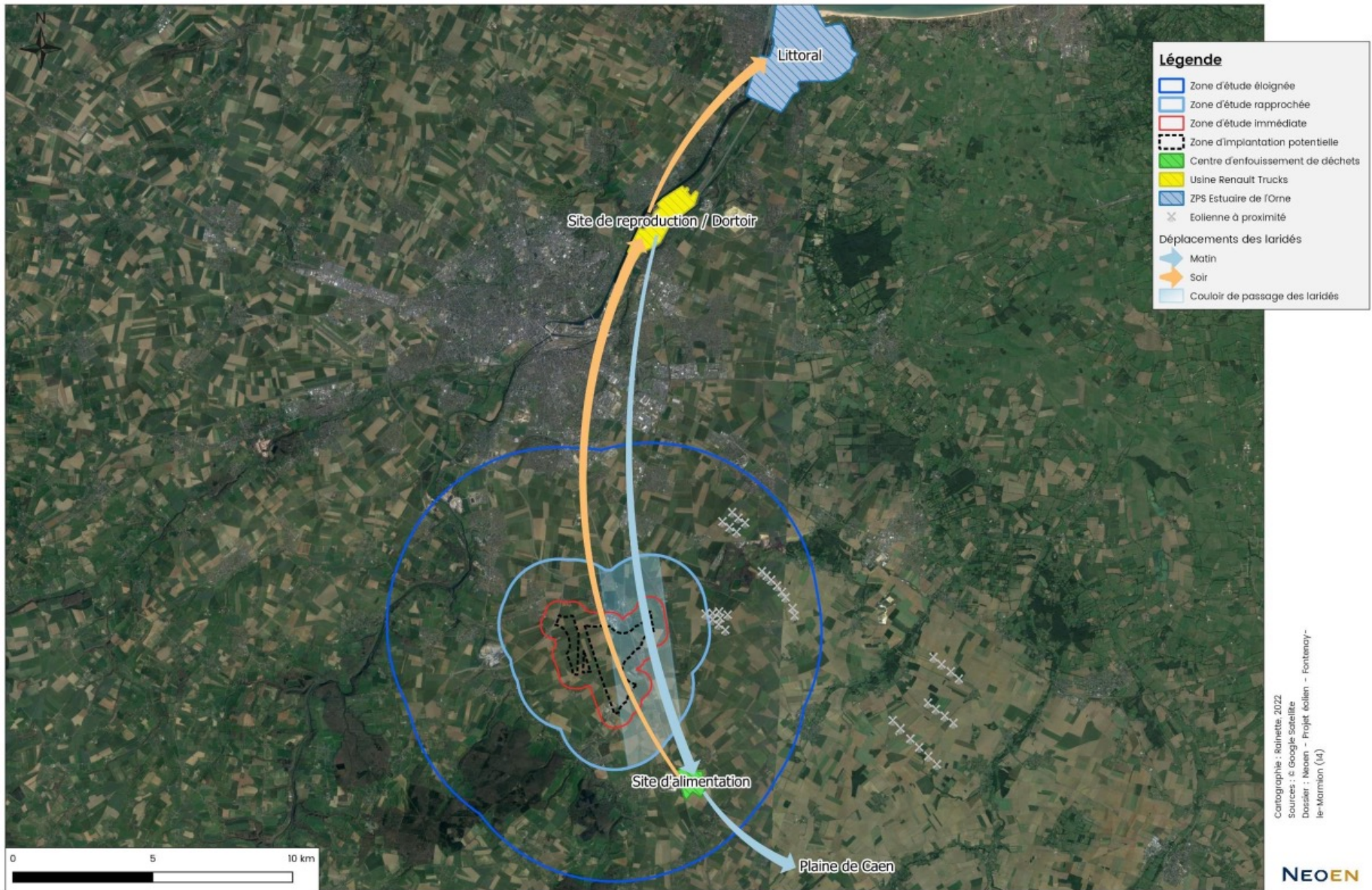
## **19 passages ciblant l'avifaune**

- 83 espèces d'oiseaux observées sur le site, dont 56 protégées ;
- Site favorable à l'avifaune des milieux ouverts (dont le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux et le busard cendré), notamment l'ouest de la zone qui présente des attraits pour l'alimentation et la nidification ;
- L'ancienne voie ferrée constitue une zone refuge et un corridor dans un contexte d'agriculture intensive (notamment utile au Bruant jaune) ;
- Pas d'axe de migration significatif ;
- Zone importante pour les laridés (mouette, goéland), attirés par la décharge de Cauvicourt.

**→ Des enjeux modérés en tant que couloir de migration à l'échelle nationale et régionale mais d'une grande importance à l'échelle locale pour certaines espèces ;**

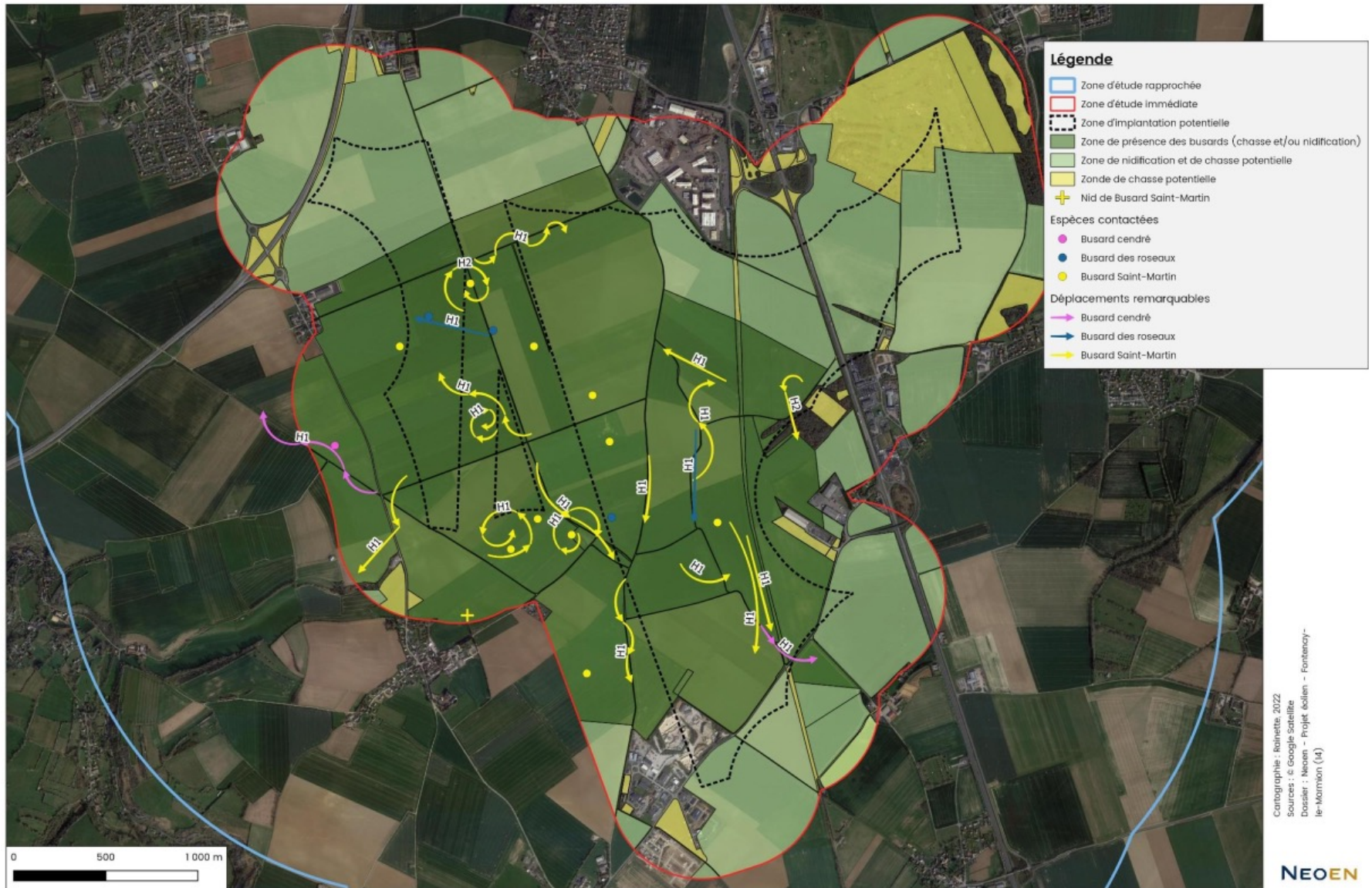
**→ Un enjeu global jugé fort.**

# L'avifaune : cas des Laridés





# L'avifaune : cas des busards



H1 = individu en vol au dessous des pales des éoliennes / H2 = individu en vol au niveau des pales des éoliennes / H3 = individu en vol au dessus des pales des éoliennes




# L'avifaune : Synthèse des enjeux




NEOEN


## Synthèse des enjeux avifaunistiques

### Légende

 Zone d'implantation potentielle

### Niveaux des enjeux

 Non évaluable

 Très faible / Nul

 Faible

 Moyen

 Assez fort

 Fort

0 300 600 m






# L'avifaune : Synthèse des vulnérabilités

NEOEN

Synthèse des  
vulnérabilités -  
avifaune

## Légende

 Zone d'implantation  
potentielle

## Niveaux de vulnérabilités

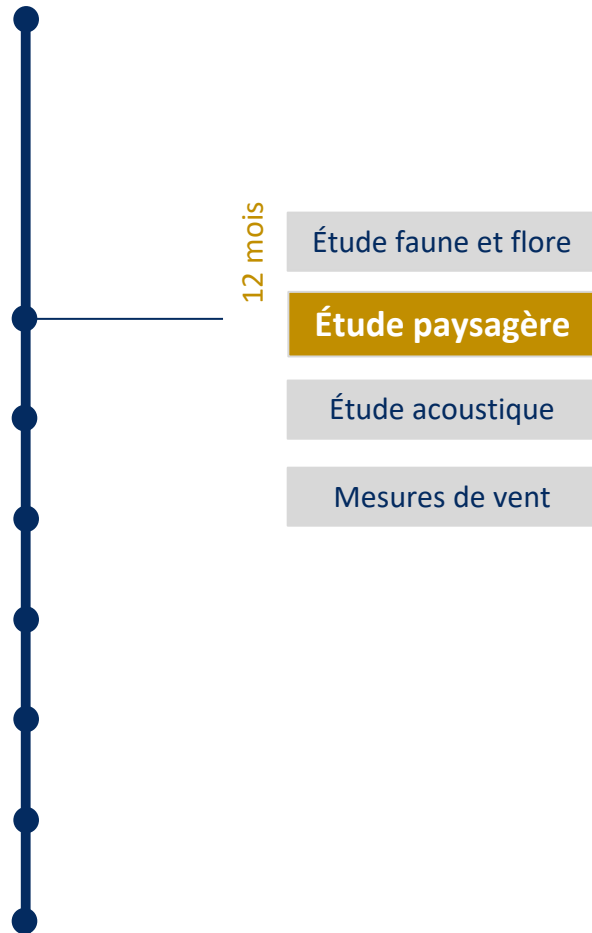
 Forte

 Très forte

0 300 600 m



# L'étude paysagère



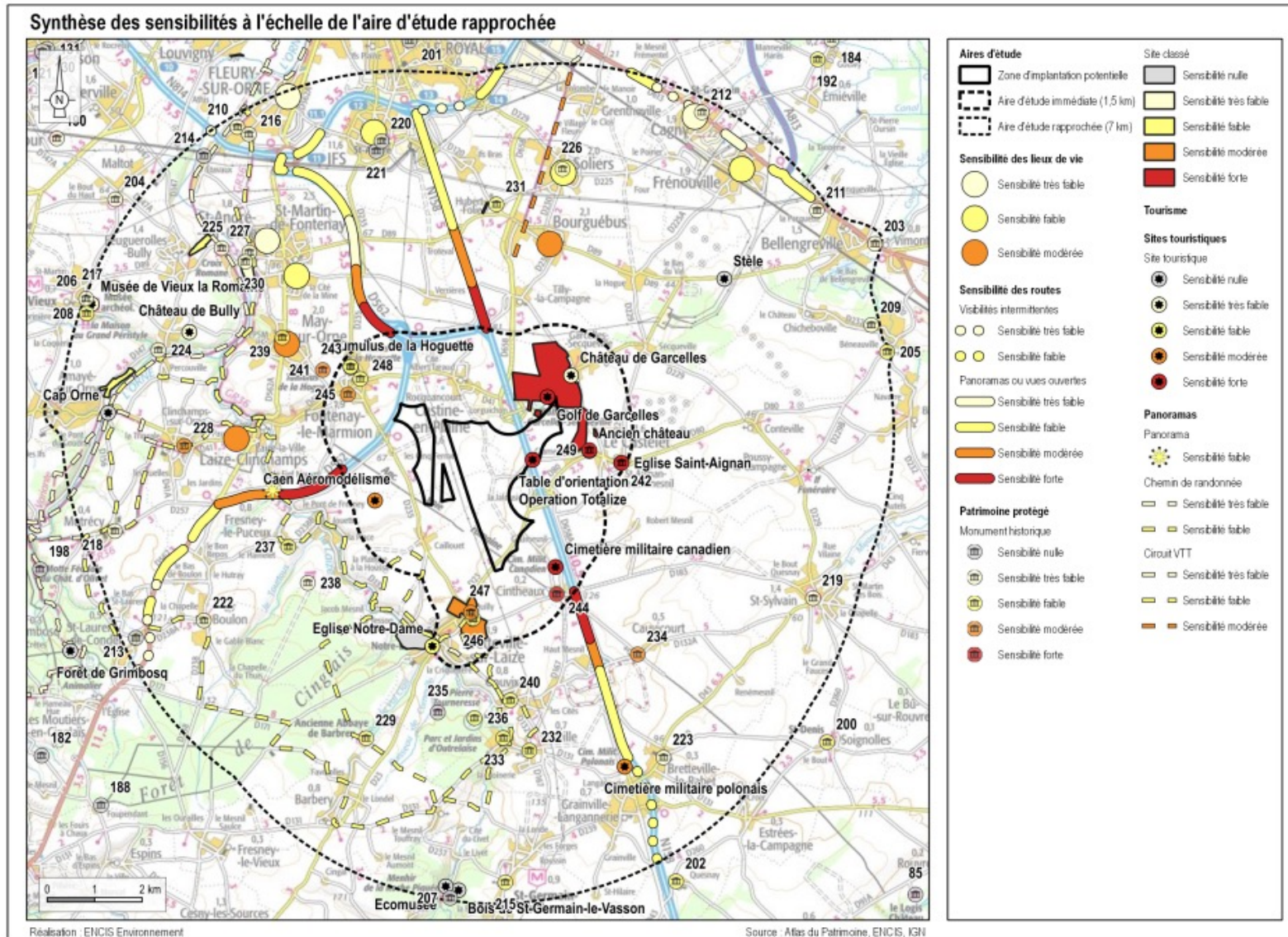
Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle **identifie les enjeux** paysagers de la zone concernée par le projet puis **évalue les sensibilités** du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

Elle **synthétise les enjeux et sensibilités sous forme cartographique** puis émet des recommandations d'implantation.

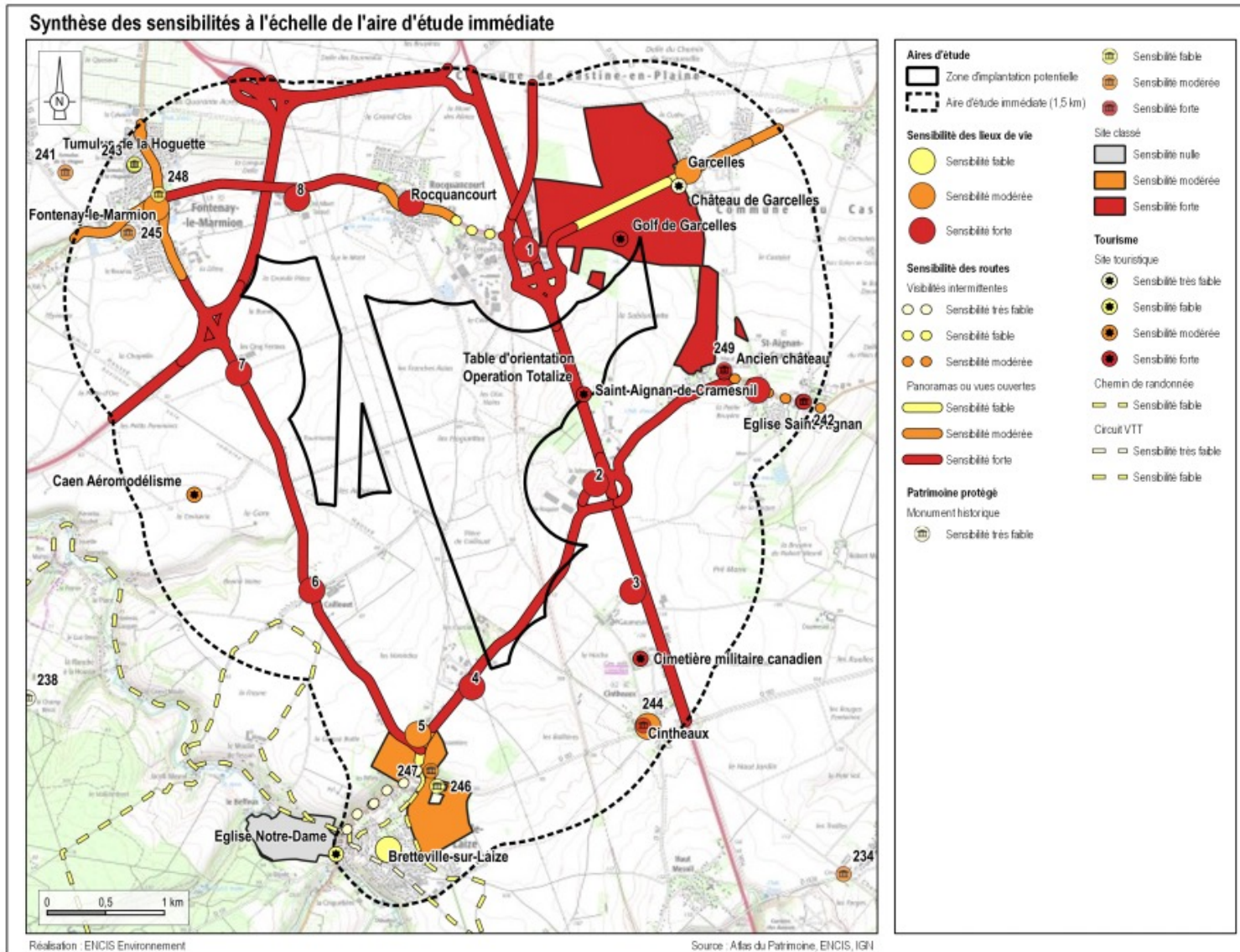
En complément, elle **fournit une liste de photomontages permettant de visualiser le futur parc éolien** au sein du paysage, depuis différents points de vue. Cette liste sera reprise dans les impacts sous la forme d'un carnet de photomontages.



# L'étude paysagère – Aire d'étude rapprochée



# L'étude paysagère – Aire d'étude immédiate



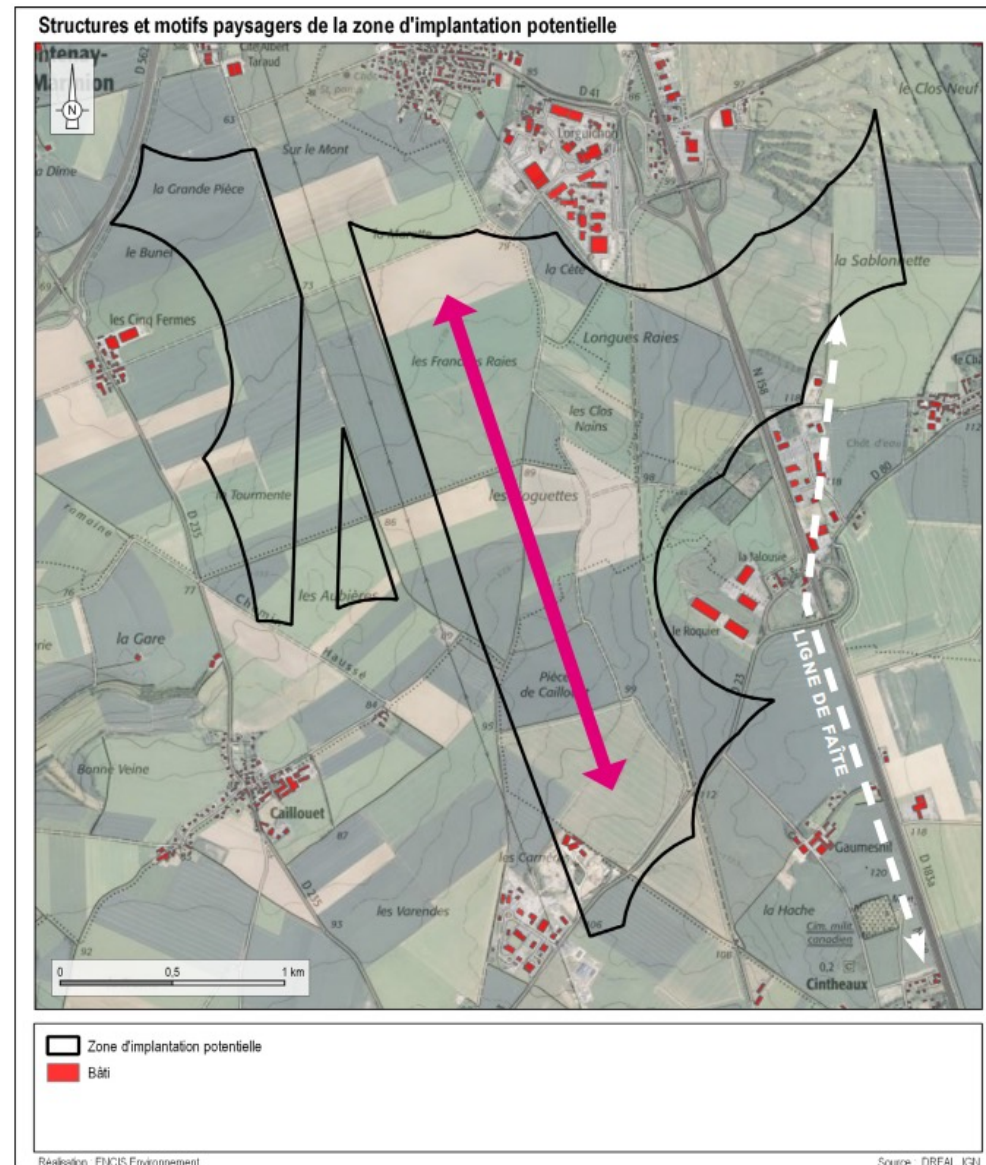


# L'étude paysagère - Recommandations

Le paysage de grande plaine agricole ouverte est à même d'accueillir un projet éolien : la grande échelle des champs répond aux dimensions imposantes des éoliennes, la verticalité de ces dernières peut créer un dialogue avec l'horizon.

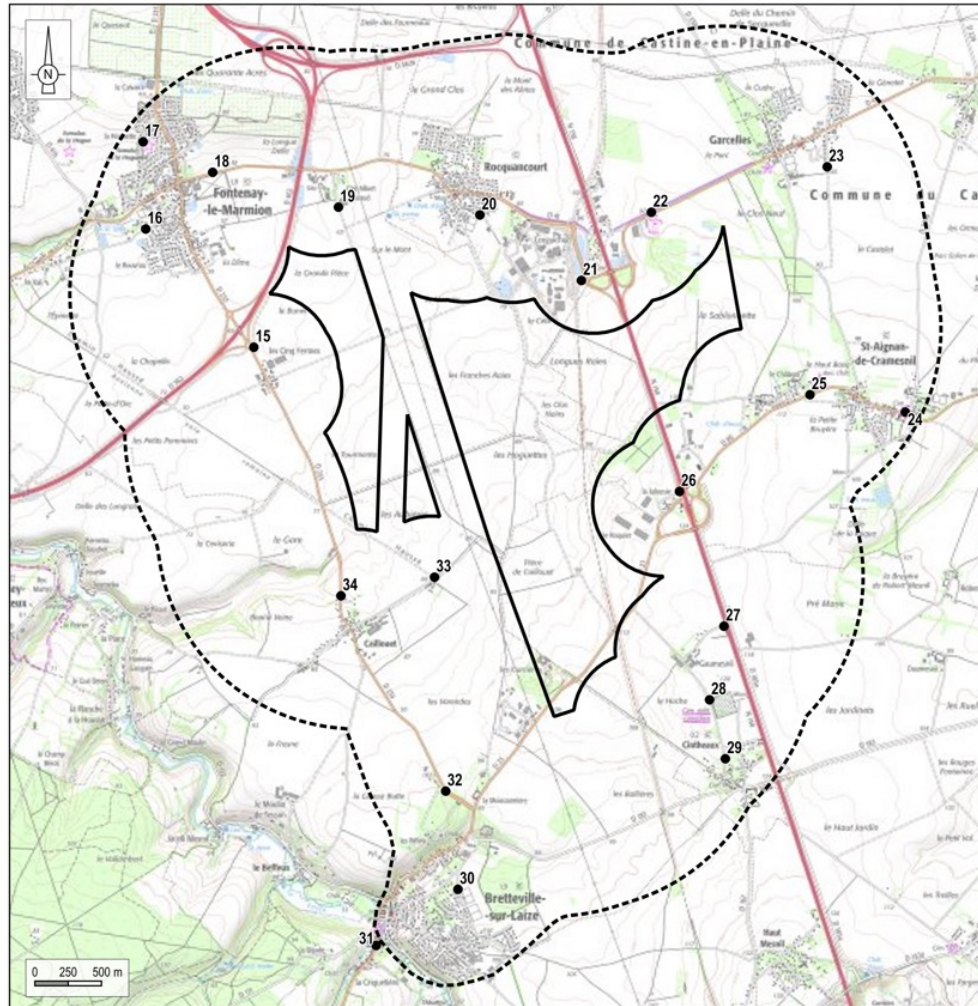
Il est recommandé la mise en **place d'un motif de lignes**, orientées selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est :

- Cohérence avec la ligne de faîte proche
- Cohérence avec la route N158
- Cohérence avec la ligne haute tension
- Limitation de l'angle visuel depuis Caen (notamment pour les perceptions du château)



# L'étude paysagère - Points de vue

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude immédiate

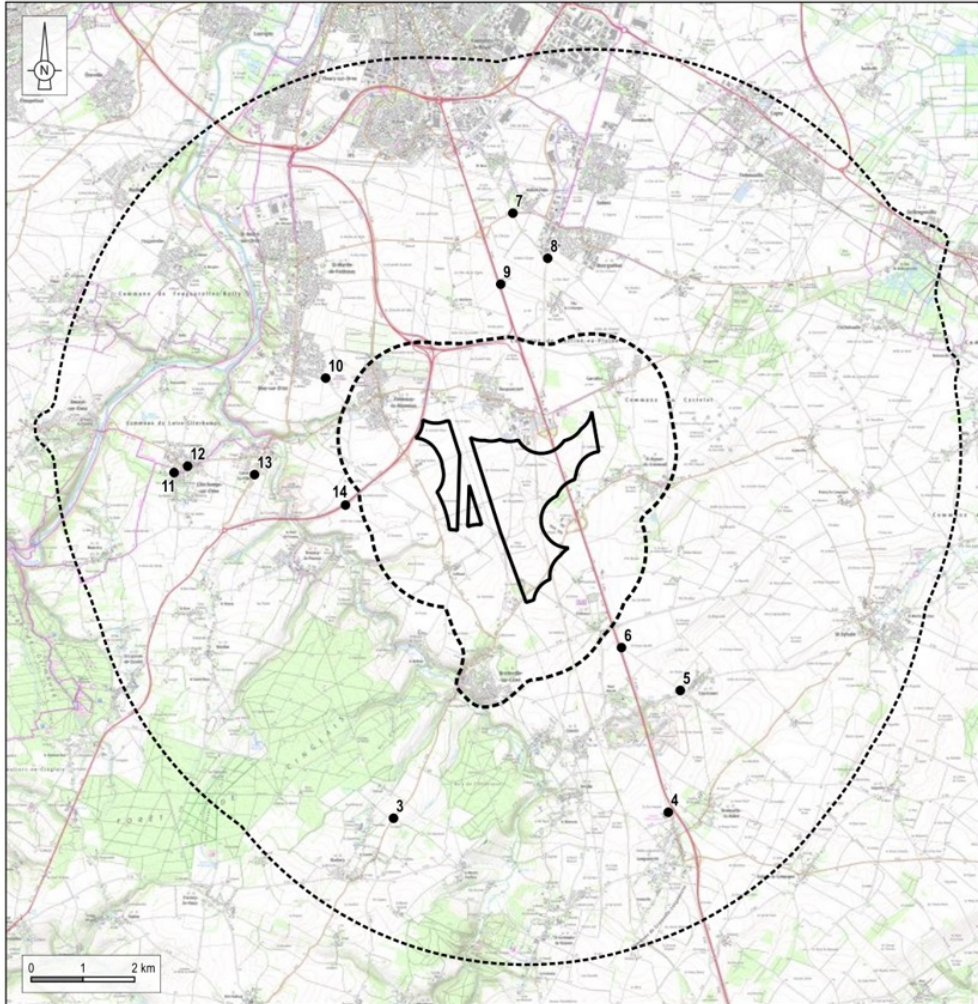


Aires d'étude		Points de vue	
	Zone d'implantation potentielle		Localisation des prises de vues
	Aire d'étude immédiate (1,5 km)		



# L'étude paysagère - Points de vue

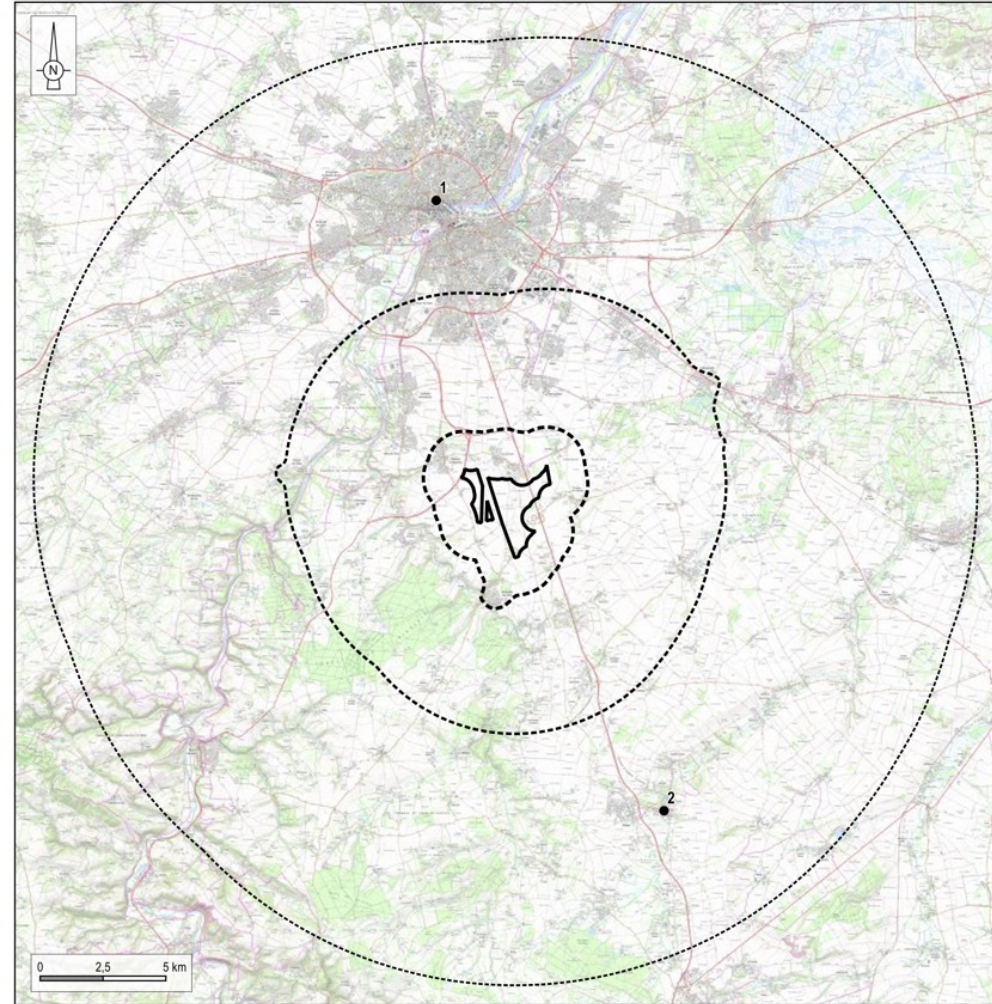
Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude rapprochée



**Aires d'étude**  
[Solid black outline] Zone d'implantation potentielle  
[Dashed black outline] Aire d'étude rapprochée (7 km)

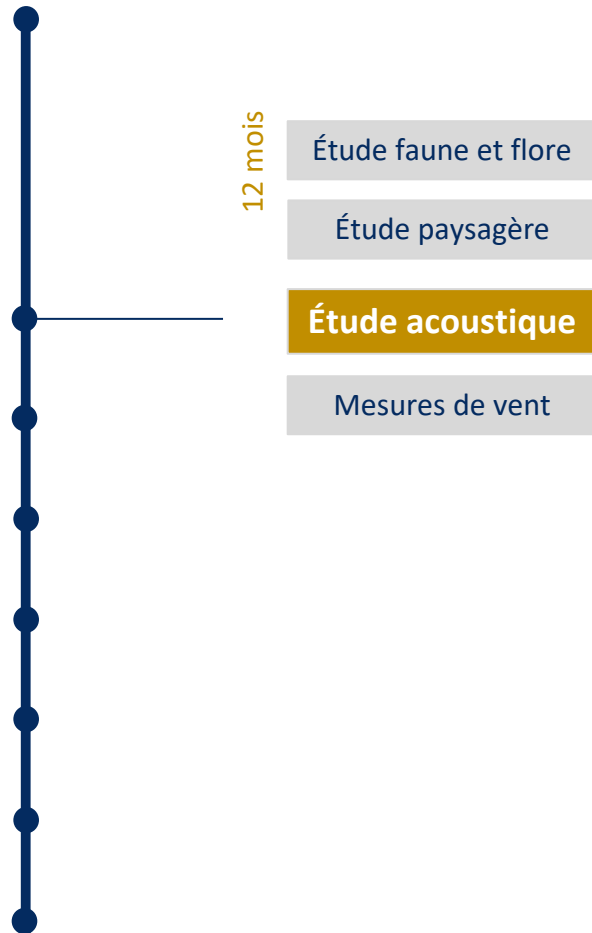
**Points de vue**  
● Localisation des prises de vues

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude éloignée



**Aires d'étude**  
[Solid black outline] Zone d'implantation potentielle  
[Dashed black outline] Aire d'étude rapprochée (7 km)  
[Dotted black outline] Aire d'étude éloignée (17 km)

**Points de vue**  
● Localisation des prises de vues



## Objectif : caractériser l'impact acoustique des éoliennes

### Principes :

- **Etape 1** : mesure de l'état initial
- **Etape 2** : modélisation à partir de l'état initial + les machines + les régimes de vent
- **Etape 3** : sélection des machines et des scénarios d'implantation en conformité avec la réglementation et, si besoin, mise en place d'un plan de bridage

> Phase d'exploitation : contrôle

**Réglementation** : émergence + 5 db le jour + 3 db la nuit.



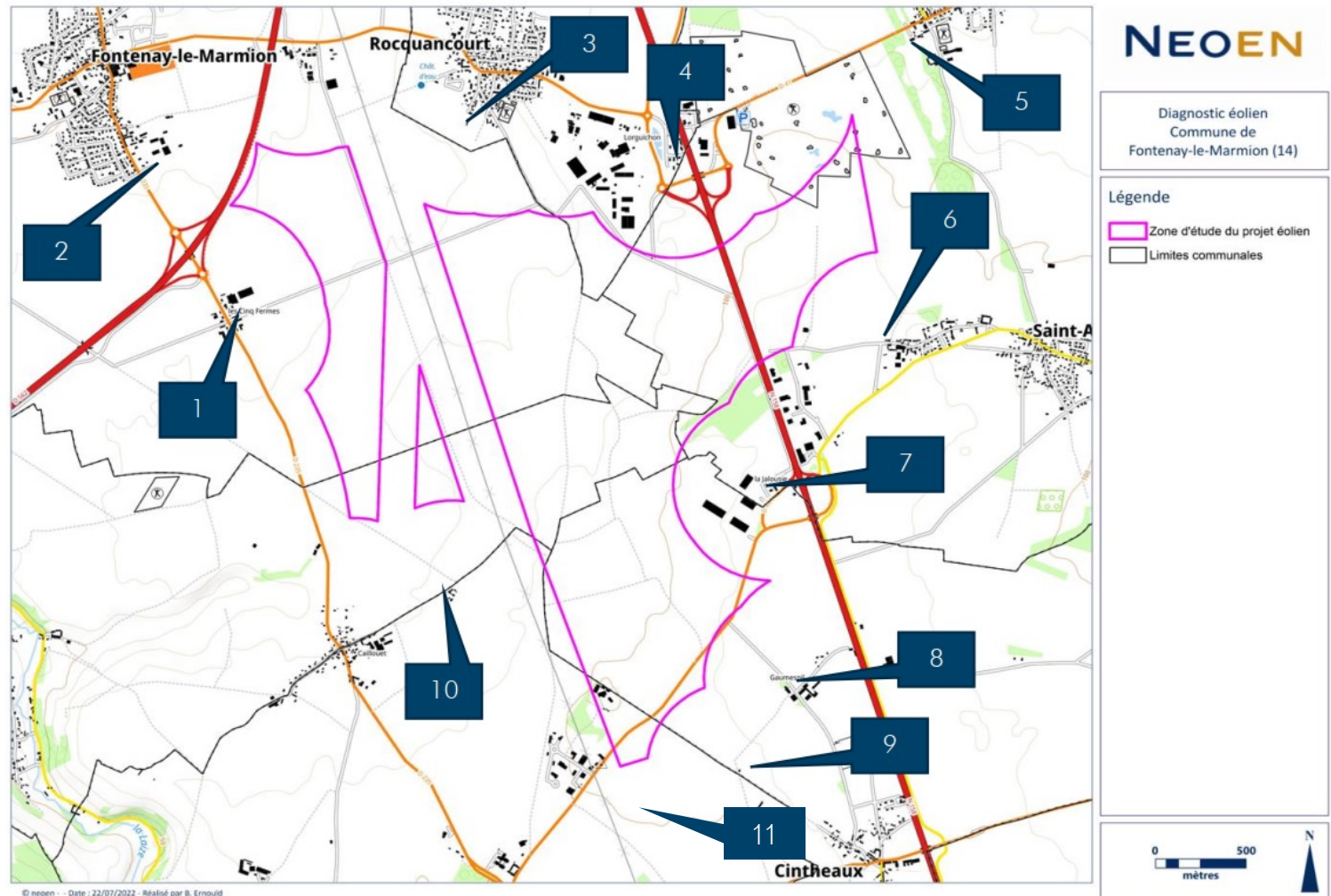
# L'étude acoustique : points de mesures

- Deux campagnes réalisées : périodes avec et sans feuille
- Deux types d'écoute déployés : les études longues (15 jours) et les études courtes (2h)

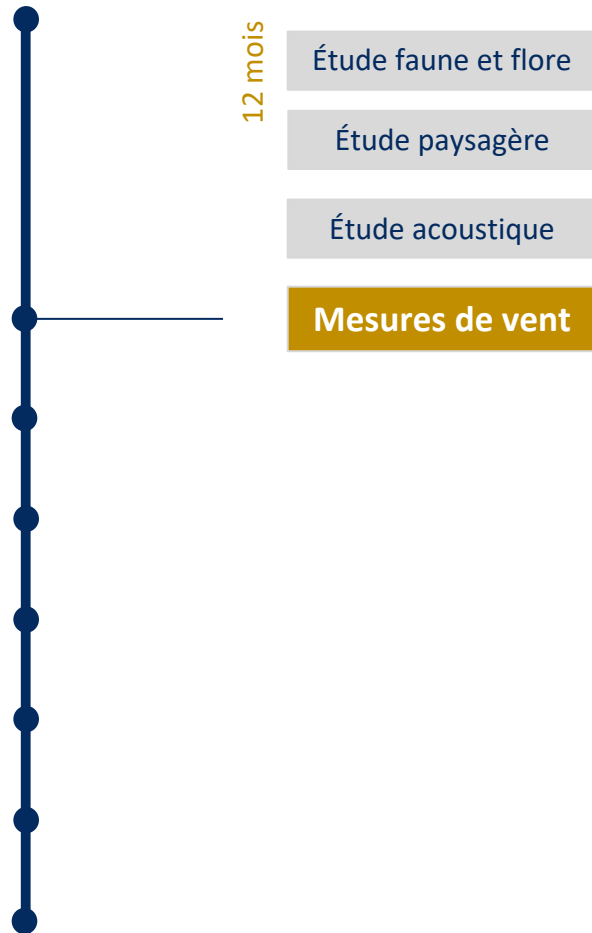
Direction du vent dominante sud-ouest → Enjeu plus fort pour les habitations situées au nord-est

L'est, le nord-est et le nord-ouest de la zone d'étude assez bruyants (Derichebourg, D562, N158)

→ Enjeu acoustique modéré



# Les mesures de vent



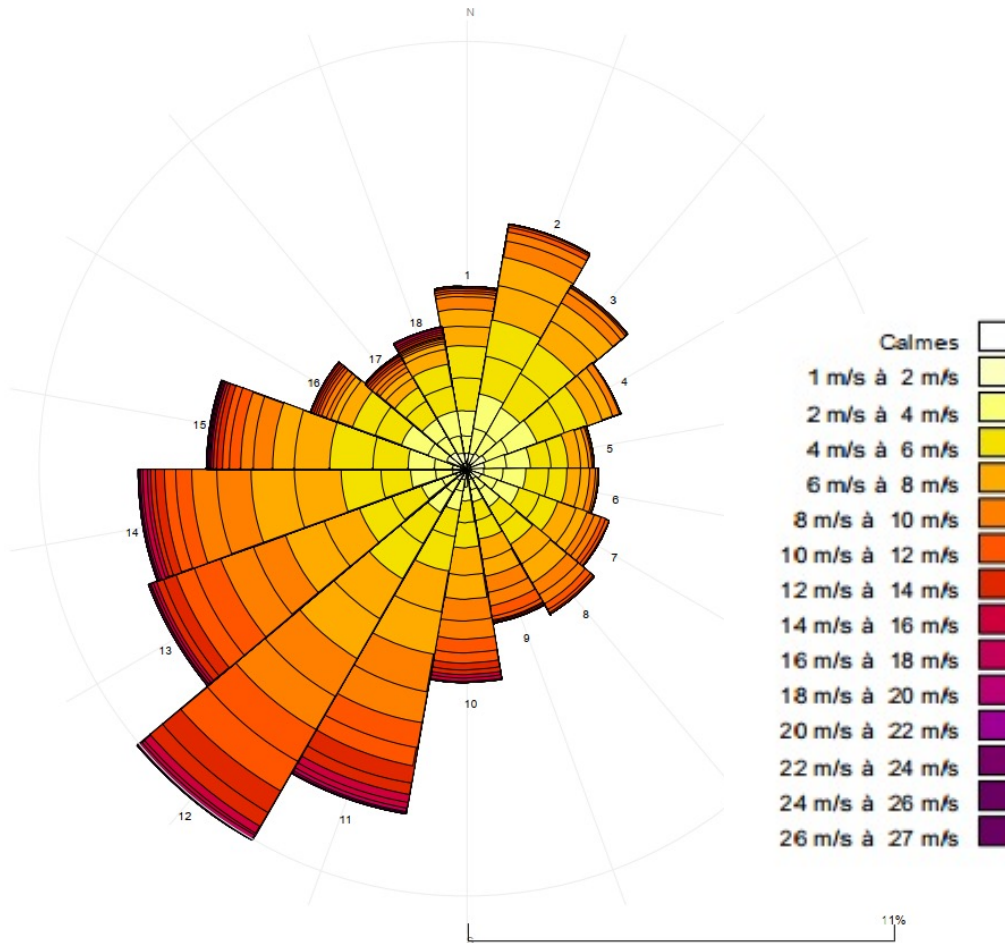
Un **mât de mesure** d'une hauteur de **100m** a été installé sur la zone d'étude en novembre 2021 pour minimum 2 ans.

## Objectif :

- **Mesurer la direction, la fréquence et l'intensité des vents sur la zone concernée.** Ces données seront corrélées avec les données de Météo France des 10 dernières années.  
→ Cela permettra de **connaître le potentiel de production éolien** puis de choisir les éoliennes les mieux adaptées à la ressource en vent du site.

# Les mesures de vent

## Rose des vents mesurés sur la zone d'étude



La vitesse moyenne du vent mesurée à 100m de haut est de 6,62 m/s.



Exemple de mât de mesure



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

La partie consacrée à la présentation du résultat des études est introduite par le rappel de la zone d'étude dans sa forme définitive. En effet, plusieurs échanges menés au printemps ont permis d'affiner le tracé. L'engagement pris par Neoen de s'éloigner des habitations de 750m contre 500m réglementairement figure dans la cartographie présentée. Cet engagement soulève des interrogations.

*Q? Est-ce que vous vous tiendrez à cet engagement ? Même si c'est judicieux que certaines éoliennes soient implantées en dehors du zonage?*

→ Il s'agit d'un engagement pris par Neoen en réponse à une demande faite par le maire de Fresney-le-Puceux. Cet engagement est définitif, il n'y aura pas de retour en arrière sur ce point.

*Q? Pourtant, la zone d'étude exclut des périmètres tels que la voie ferrée qui pourraient être stratégiques pour une implantation !*

→ Tout ce qui figure en dehors du périmètre présenté ne pourra pas être utilisé pour définir la future implantation du parc éolien.

→ De plus, les résultats des études montrent que le secteur de la voie ferrée doit justement être évité pour des raisons d'enjeux et de sensibilités écologiques à la fois faunistiques et floristiques.

*Q? La voie ferrée est devenue un milieu parce que l'Etat l'a abandonnée !*

→ Le fait que la voie ferrée ait été abandonnée a en effet engendré la création d'un milieu qui aujourd'hui représente un intérêt pour la biodiversité. Les services de l'Etat qui vont instruire le dossier sont vigilant au respect et à la protection des secteurs de biodiversité. Il est dans l'intérêt du porteur de projet d'éviter cette zone à enjeux si il veut voir son projet autorisé.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

*Q? Vous devriez quand même vous renseigner car la commune a signé un document autorisant le passage des tracteurs sur la voie ferrée. Pourquoi ne pas utiliser l'emprise de la voie ferrée actuelle, ce qui évite de faire de nouveaux tracés sur des parcelles agricoles ?*

→ Les exigences des services de l'Etat sont fortes concernant la biodiversité. Un avis négatif de ces derniers sur le volet écologie constitue un risque fort pouvant impacter l'avis du préfet. Pour espérer voir le projet autorisé, le porteur de projet applique donc la séquence ERC : il cherche d'abord à éviter puis réduire les impacts en s'éloignant des secteurs à enjeux. Après la séquence Eviter et Réduire, on parle d'impacts résiduels qui doivent être non significatifs. S'ils ne le sont pas, ils doivent être compensés.

Après un rappel du vocabulaire qui distingue enjeux, sensibilités et impacts, la séquence ERC est présentée. Il est mentionné que le respect de cette séquence conditionne l'acceptation du projet par les services de l'Etat et in fine le préfet.

Les niveaux d'enjeux sont ensuite présentés pour l'habitat et la flore puis par espèces. Concernant les habitats et la flore, les enjeux sont globalement faibles à modérés. Ils sont plus importants aux abords de la voie ferrée. L'herpetofaune et l'entomofaune présentent des enjeux globaux jugés faibles. Ce niveau est semblable pour les chiroptères. De manière globale, la réduction de la zone d'étude avec l'engagement d'éloignement aux habitations de 750m entraîne un évitement des zones à enjeux de même qu'une partie des zones qui présentent des sensibilités. C'est notamment le cas pour les chiroptères. La cartographie des vulnérabilités indique en effet que seul le secteur de la voie ferrée est vulnérable pour ces espèces.

Les résultats concernant l'avifaune sont ensuite détaillés. Ils indiquent un enjeu global jugé fort, en lien avec la présence de 56 espèces protégées.

# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

Contrairement aux autres espèces, la carte des vulnérabilités de l'avifaune présente des sensibilités fortes à l'ouest et très fortes à l'est. Cette sensibilité est liée à un couloir de migration qui relie un centre d'enfouissement des déchets au littoral au niveau de l'estuaire de l'Orne. Il est rappelé que ces résultats présentent des impacts bruts, avant la mise en place de mesures qui, comme expliqué lors de la présentation de la séquence ERC, pourront permettre d'abaisser les niveaux d'impacts pour tendre vers des impacts résiduels modérés à faibles. Pour cela, compte tenu du résultat des études, le secteur ouest est à privilégier dans les réflexions prochaines sur les variantes d'implantation.

*Q? Vous parlez des variantes mais on ne connaît pas l'implantation ?*

→ L'implantation finale découle d'un long processus qui dépend du résultat des études. C'est uniquement sur la base du résultat des études, qui viennent d'être reçues, que peut s'engager le travail de réflexion sur les différentes variantes d'implantation de manière à savoir quels sont les secteurs à privilégier et ceux à éviter.

-----  
Le volet acoustique est ensuite présenté. Il s'agit principalement d'un rappel qui permet de mentionner les deux campagnes d'écoute et de situer les points d'écoutes qui ont été sélectionnés.

L'étude de vent réalisée en complément des études obligatoires a permis d'identifier que les vents soufflent principalement en provenance du sud-ouest. Les zones les plus exposées au bruit seront donc celles situées au nord-est du futur parc. La commune de Cintheaux, située au sud-est, sera donc normalement moins exposée à un impact acoustique.

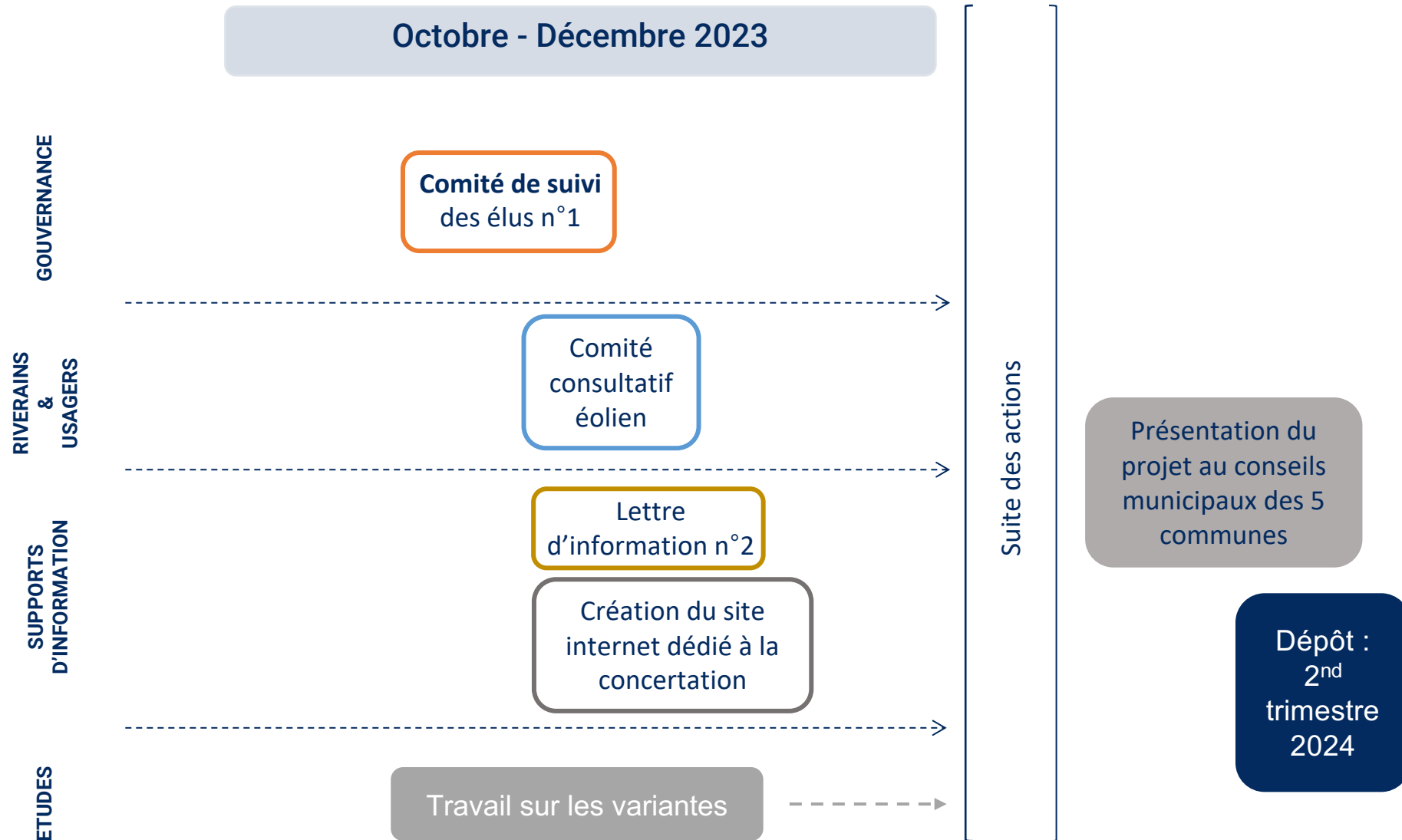
5



# La démarche d'information et de concertation



# Prochaines étapes – Phase 2 : Mise en place de la concertation



**NEOEN**

**Merci de votre attention**



# Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

Neoen et l'Agence Tact remercient les membres du conseil municipal présents pour leur écoute. Un court échange s'en suit.

*Q? Vous êtes toujours seuls dans la course sur cette zone d'étude ?*

→ Oui, il n'y a pas de concurrents actuellement sur la zone d'étude. En effet, le foncier est suffisamment avancé au point qu'aucun concurrent ne pourra s'installer sur la zone d'étude.

Pour conclure, M. Jaeger exprime son souhait de proposer un format de réunion ouvert sur le modèle d'une réunion publique, comme déjà effectué par le passé. Il s'agit pour le maire d'assurer une transparence et de rappeler qu'en démocratie, les habitants doivent pouvoir accéder aux informations discutées avec les élus.

→ Sur ce point, il est mentionné que la tenue de ce type de réunion pourrait être envisagée dans une commune comme Cintheaux au regard du nombre d'habitants qui la compose, toutefois elle n'est pas envisageable dans une commune plus grande telle que Fontenay-le-Marmion.

→ Néanmoins, cette demande est bien entendue et pourra donner lieu à des adaptations spécifiques lors de la diffusion des prochains éléments clés, en prenant soin de respecter une certaine cohérence avec les actions menées dans les autres communes dans le cadre du plan d'action de la concertation.